

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 223

3 février 2011

SOMMAIRE

Agralux S.A.	10659	Mapping International S.A.	10664
AG Real Estate Luxembourg	10678	Maripepa S.A.	10700
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 1) S. à r.l.	10691	Monali S.A.	10700
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 2) S. à r.l.	10692	Moraún Investments S.A.	10665
Besthold S.A.	10702	M. Real Estate S.A.	10698
Biomet Holdings Luxembourg S.à r.l.	10659	Navistar Luxembourg Intellectual Property Company	10701
Caryos S.A.	10692	Nebraska S.A.	10665
Coke S.A.	10702	Neulaband S.A.	10672
Continental Securities S.A.	10704	New CV Luxco S.à r.l.	10697
Edept III S.à r.l.	10661	New Jersey S.A.	10666
Etoile QIB S.à r.l.	10703	Nupur Holding S.A.	10672
Eurizon Investment Sicav	10703	O.B.B. Realinvest (Europe) S.A.	10702
Europin S.A.	10704	O.B.B. Realinvest (France) S.A.	10697
Finalsa Holding S.A.	10666	OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A.	10680
Finalsa S.A.-SPF	10666	Orthosurgical Holding S.A.	10672
Financière Pétrusse S.A.	10673	OUTOX Direct	10701
Financière Pétrusse SPF S.A.	10673	OUTOX Production	10701
GMT (Media Mail) S.à r.l.	10694	Pol Holding S.A.	10677
Grainger European Healthcare Holdings S.à r.l.	10692	Pro'J Danse	10673
Hammeerfest Investment S.A.	10660	Quantstrom Investments S.à r.l.	10698
Heiterkeit Group S.A.	10691	Rom4 S.A.	10678
Immobilière Palmiste S.A.	10664	Rom5 S.A.	10678
Industrial and Commercial Bank of China Luxembourg S.A.	10660	Rom6 S.A.	10679
Joli	10661	Rom8 S.A.	10680
Laupral S.A.	10663	Samarec S.A.	10680
Lauran	10663	Skyscraper S.à r.l.	10684
LU-CIX Management	10658	Tarragona S.A.	10684
Maclean S.A.	10663	Tinola Holding S.A.	10685
MANAGA S.A., société de gestion de patrimoine familial	10704	Turf Développement	10698
		Weelkes Holding S.à r.l.	10685
		Windows International	10658
		Zweiter International S.A.	10694

Windows International, Société Anonyme Holding.**Capital social: EUR 1.100.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.135.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 1^{er} décembre 2010

1. Christian Tailleur et Keimpe Reitsma, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, ont été nommés administrateurs avec effet au 19 octobre 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

2. Imperium Nominees Limited, avec siège social au 64, Omirou, Imperium Tower, P.C. 3096, Limassol, Chypre, a été nommée administrateur avec effet au 19 octobre 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015. Son représentant permanent est Theophanis Philippou, avec adresse professionnelle au 64 Omirou, Imperium Tower, P.C. 3096 Limassol, Chypre.

3. Interaudit a démissionné de sa fonction de commissaire avec effet au 19 octobre 2010.

4. TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommée commissaire avec effet au 19 octobre 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

5. Le siège social de la société est fixé avec effet au 19 octobre 2010 au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010166618/23.

(100192941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

LU-CIX Management, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg C 86.

—
Il résulte d'un avenant n°3 au contrat constitutif de groupement d'intérêt économique de LU-CIX Management GIE en date du 6 mai 2010 que 3 nouveaux membres ont adhéré au groupement à compter de cette date:

1. Astra Broadband Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.624 et ayant son siège social sis au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

Ayant pour objet:

"La Société a pour objet l'installation, l'utilisation et l'exploitation d'une plate-forme permettant à des prestataires de services et à des fournisseurs d'informations la transmission par satellite de contenus multimédias et de toutes infrastructures et installations qui sont nécessaires pour l'exploitation de la plate-forme.

En outre, la Société peut entreprendre toute sorte d'activités commerciales, industrielle et financière, tant avec des actifs mobiliers qu'avec des actifs immobiliers, qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet. La Société peut également acquérir et détenir tout type de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, société ou association luxembourgeoise ou étrangère, susceptibles de promouvoir au mieux l'objet de la Société.

La Société peut effectuer toutes les opérations qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet."

2. Broadcasting Center Europe S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.802 et ayant son siège social sis au 45, bld Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ayant pour objet:

"La société a pour objet:

- toute activité de réception, de mise à l'antenne et de diffusion de programmes audiovisuels, par tout moyen actuellement connu ou non y compris par satellite, par voie terrestre ou par réseau (Internet), notamment en radio et télévision ainsi que toute activité connexe ou accessoire à celle-ci

- le développement seul ou au sein de partenariats avec des sociétés tierces; de systèmes, de réseaux et de services de télécommunication, ainsi que la vente et l'exploitation des systèmes et réseaux pour son propre compte ou pour compte de tiers

- toutes opérations de production et/ou de post-production au sens le plus large de documents et œuvres audiovisuels quel qu'en soit le support, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ainsi que la gestion intégrée des opérations de transfert, de vérification, de modification et de logistique y afférentes

- l'analyse, la recherche, le développement de technologies et techniques relatives à la transmission, au cryptage, à la mise en réseau de données analogiques ou numériques, l'intégration, la mise en place et le développement et l'exploitation de réseaux informatiques ainsi que de systèmes ou réseaux de télécommunication et de transmission de données.

La société a également pour objet le partenariat, la prise de participation par tous moyens dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles par apport, fusion, alliance, groupement d'intérêt économique ou société en participation.

La société pourra faire en outre toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes."

3. Secure IT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.451 et ayant son siège social sis au 8, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ayant pour objet:

"La société a pour objet la mise à disposition de locaux équipés pour l'entreposage d'infrastructures internet multi-clients par lesquels les clients disposent d'un accès à des réseaux de données et de voix multiples sur une base neutre.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010167378/54.

(100192552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Agralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 14.153.

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration du 16 novembre 2010:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010166745/11.

(100193312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Biomet Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.391.

Il résulte de résolutions des actionnaires de la Société signées en date du 13 décembre 2010 que:

- Monsieur Daniel P. Florin, ayant comme adresse le 56 East Bell Drive, Warsaw, Indiana 46582, Etats-Unis d'Amérique a été nommé comme gérant A du conseil de gérance de la Société en remplacement de M. Bradley J. Tandy avec effet au 13 décembre 2010.

- Monsieur Bradley J. Tandy, ayant comme adresse le 56 East Bell Drive, Warsaw, Indiana 46582, Etats-Unis d'Amérique a été nommé comme gérant C du conseil de gérance de la Société en remplacement de M. Bemardus Johannes Hendrikus Cornelese avec effet au 13 décembre 2010.

- Monsieur Renaat Vermeulen, ayant comme adresse le 10 Cadzandstraat, 9112 Sinaai, Belgique a été révoqué de ces fonctions de gérant C du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BIOMET HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010166789/20.

(100193806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Hammeerfest Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.759.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société.

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société.

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Concernant l'administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: HAMMEERFEST INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2010167582/22.

(100193450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Industrial and Commercial Bank of China Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 119.320.

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale en date du 30 septembre 2010. Industrial and Commercial Bank of China Luxembourg S.A. numéro registre B119320 est décidée que le nouveau conseil d'administration est composé par

Mme Gao Ming (Président du Conseil d'Administration)

Adresse: 8-10 Avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

M. Liu Jin (Vice Président du Conseil d'Administration)

Adresse: 8-10 Avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

Mme Lu Hongqin (Administrateur du Conseil d'Administration)

Adresse: 8-10 Avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

M. Liu Gang (Administrateur du Conseil d'Administration)

Adresse: 8-10 Avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

M. Xiao Yuqiang (Administrateur du Conseil d'Administration)

Adresse: 55 Fuxingmennei Avenue 100032 Pékin Chine

1) Mme Gao Ming a été élue comme le président du Conseil d'administration, M. Hu Hao n'assume plus le poste de président et donc est rayé.

2) M. Liu Jin a été élu comme Directeur Général de la société, charge de la gestion journalière, la société a transmis la résolution mentionnée au dessus à la Commission de Surveillance du Secteur Financier et la société a obtenu l'approbation.

3) Mme Lu Hongqin a été élue comme Directeur Général Adjoint de la société, charge de la gestion journalière, la société a transmis la résolution mentionnée au dessus à la Commission de Surveillance du Secteur Financier et la société a obtenu l'approbation.

Référence de publication: 2010167589/28.

(100193551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Joli, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 7, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 15.987.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n° 1465/10 rendu en date du 09 décembre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société à responsabilité limitée JOLI S.à.r.l., avec siège social à L-1430 Luxembourg, 7, Boulevard Pierre Dupong, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme
Maître Clément MARTINEZ
Avocat / Le Liquidateur

Référence de publication: 2010167593/14.

(100194026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Edept III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.742.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the second day of December,
before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Stichting EDEPT III, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands on August 21st, 2008, having its statutory office in The Netherlands at Fred. Roeskestraat 123 1HG, 1076 EE Amsterdam, The Netherlands, registered with the Netherlands Chamber of Commerce under number 34309471, duly represented by Mr Jérôme ADAM, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Amsterdam on 10th November 2010, (the "Sole Shareholder").

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Edept III S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141.742, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, dated September 12th, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N o 2463 of October 8th, 2008;

- the Company's capital is set at EUR 12.500,- (twelve thousand euro and five hundred cents) represented by 1.250.000 (one million two hundred fifty thousand) shares, each having a nominal value of EUR 0.01.- (one euro cent), all entirely subscribed and fully paid in;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail. The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deuxième décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting EDEPT III, une fondation (Stichting), constituée le 21 août 2008 sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social aux Pays-Bas à Fred. Roeskestraat 123 1HG 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 34309471, représentée par Mr Jérôme ADAM, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, en vertu d'une procuration émise à Amsterdam le 10 novembre 2010 (l' "Associée Unique")

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Edept III S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.742, avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -No 2463 du 8 octobre 2008;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 12,500,-(douze mille cinq cent euros), représenté par 1,250,000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01.-(un centime d'euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- l'Associée Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- par la présente l'Associée Unique, en sa qualité d'associée unique de la Société et bénéficiaire économique de l'opération, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l' Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54349. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166223/96.

(100192367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Laupral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.185.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, tenu en date du 15 décembre 2010 que:

Sont réélu, en qualité d'Administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013:

- Monsieur Pascal RAFFY, Administrateur A, Président, né le 20 juillet 1963 à Beyrouth (Liban), demeurant au 21 Domaine Impérial, Résidence du Golf, CH-1196 Gland (Suisse)

- Madame Mireille GEHLEN, Administrateur B, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, Administrateur B, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision SA., avec siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le siège social de la société est transféré du 25 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010167599/24.

(100193613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Lauran, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 115.988.

—
En vertu d'une convention de cession de parts sociales passées sous seing privé le 8 juillet 2010, Monsieur PEROTIN Bertrand, dirigeant de sociétés, né le 8 février 1971 à Metz (France), demeurant à F-54 540 Badonviller, 20 Avenue du Maréchal Joffre, a cédé en pleine propriété et avec effet au 8 juillet 2010:

- 06 parts sociales à TOTALES, 13 Route de Zoufftgen, L-3598 Dudelange..

Par conséquent, à compter de cette date, la répartition du capital social de la société est la suivante:

- ANDREEMARCEL SA:	67 parts sociales
- P.RT SARL:	33 parts sociales
	<hr/>
	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010167600/17.

(100193475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Maclean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 79.273.

—
Rectificatif concernant le bilan au 31 mars 2010 déposé au RCS le 26.11.2010, réf. L100181138.04

Un rectificatif du bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010167608/11.

(100193675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Mapping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 69.707.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 7 mai 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- La société MAPPING INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 69.707 a été dénoncé en date du 30 mars 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge et désigné comme liquidateur Maître Marco MORZA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Marco MORZA

Liquidateur

Référence de publication: 2010167610/17.

(100193713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Immobilière Palmiste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 96.699.

L'an deux mil dix, le premier décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMMOBILIERE PALMISTE S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 septembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1241 du 24 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Dominique HUPIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry M.Y. EZEGHELIAN, employé privé, demeurant professionnellement à Crissier (Suisse).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision à prendre concernant la dissolution de la société.
2. Nomination de Monsieur Thierry M.Y. EZEGHELIAN, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

2 Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société et de nommer comme liquidateur, Monsieur Thierry Maurice Yves EZEGHELIAN, employé privé, né à Marseille (F) le 18 septembre 1946, demeurant professionnellement à Ch-1023 Crissier (Suisse), 25, Route de Prilly.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ MILLE CENT EUROS (1.100.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HUPIN, M. NZEAR. Th. M.Y. EZEGHELIAN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54956. Reçu: douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010166325/66.

(100193223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Moraún Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 115.285.

Par décision du Conseil d'administration prise par voie circulaire, le siège social a été transféré du 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 15 DEC. 2010.

Pour: MORAUN INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2010167621/15.

(100193443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Nebraska S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 112.370.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société réuni en date du 6 décembre 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, avec effet au 7 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme
TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010167622/16.

(100193649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

New Jersey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 120.745.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société réuni en date du 6 décembre 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2521 Luxembourg, au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, avec effet au 7 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme
TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010167623/16.

(100193660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

**Finalsa S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Finalsa Holding S.A.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 15.466.

—
L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «FINALSA HOLDING S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social actuel au 24 rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 15 466, constituée suivant acte notarié dressé en date du 18 novembre 1977, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 13 du 23 janvier 1978.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et dernièrement aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous forme d'un acte notarié reçu le 17 avril 2007, lequel acte fut publié au Mémorial, en date du 21 juin 2007, sous le numéro 1228.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mr Peter Jan MULDER, entrepreneur, demeurant à Ermelo (Pays-Bas).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ruth DONKERSLOOT, employée privée, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexander BAKKES, directeur, demeurant à Heisdorf.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 24 rue des Genêts, L-1621 Luxembourg au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

2. Transformation de la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

3. Modification de l'objet de la Société, afin de tenir compte du changement d'une société anonyme holding en une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), lequel objet aura désormais la nouvelle teneur suivante:

«La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.»

4. Modification de la dénomination sociale de la société de «FINALSA HOLDING S.A.» en «FINALSA S.A.-SPF».

5. Refonte complète des statuts en langue anglaise et française.

6. Nomination de Monsieur Alexander BAKKES, coordinateur opérationnel, demeurant au 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, aux fonctions de nouvel administrateur de la Société et fixation de la durée de son mandat.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de transférer le siège social de la Société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg au 2 rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE, afin de tenir compte du changement d'une société anonyme holding en une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), de modifier l'objet social de la Société, de sorte ce dernier aura désormais la nouvelle teneur suivante:

«La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.»

L'assemblée modifie également le régime des signatures tel qu'indiqué à l'article 7 des statuts refondus.

Quatrième résolution

De même, en relation avec les deux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire DECIDE de modifier la dénomination sociale de la société en «FINALSA S.A.-SPF».

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de mettre à jour les statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, de changer la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle et de procéder à une refonte complète en langue anglaise et française des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante, étant entendu qu'en cas de divergences entre les deux textes, la langue anglaise prévaut:

"Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A Private Wealth Management Company ("SPF"), in the form of a joint stock company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is "FINALSA S.A.-SPF".

Art. 2. The registered office is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law (Law of 11 May 2007), excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at two hundred and fifty thousand euro (250,000.- EUR) divided into four thousand (4,000) shares with a par value of sixty-two euro and fifty cents (62.50 EUR) per share.

The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company. The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full powers to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means. In case of emergency, directors may vote by letter, facsimile, by telephone conference or by any other electronic communication means, the last two to be confirmed by letter.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors amongst which the signature of the delegate or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

General meeting

Art. 10. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 11. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Thursday of the month of June of each year at 02.00 p.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Art. 13. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Business year - Distribution of profits

Art. 14. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 16. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007)."

Suit la version française du texte qui précède:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF» sous forme d'une société anonyme qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «FINALSA S.A.-SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) divisé en quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de soixante-deux euros et cinquante cents (62,50 EUR) par action.

Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et ils sont rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'un poste, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour remplir provisoirement cette vacance, cette décision devant être ratifiée lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut élire un président; en son absence un autre administrateur pourra présider les réunions.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, des procurations entre administrateurs étant permise avec pour restriction que chaque administrateur peut représenter seulement deux de ces collègues. Les procurations peuvent être données par écrit soit en original, ou par fax ou par tout autre moyen de communication électronique.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, fax, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication électronique, les deux derniers à confirmer par lettre.

Les résolutions se prennent à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la décision du président est déterminante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles; ils pourront être révoqués à tout moment.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 12. Les convocations aux assemblées générales se font en conformité avec les dispositions légales. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sans convocation préalable.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions légales.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Dissolution - Liquidation

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 16. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007).»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Raymond FRITSCH, comme administrateur et administrateur-délégué et DECIDE de nommer aux fonctions de nouvel administrateur, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016, la personne suivante:

Monsieur Alexander BAKKES coordinateur opérationnel, né à Rotterdam (Pays-Bas), le 25 janvier 1959, demeurant au 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. M. MULDER, R. DONKERSLOTT, A. BAKKES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15514. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010166263/305.

(100192484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Nupur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.964.

—
EXTRAIT

Rectificatif de la décision du Conseil d'Administration du 07 décembre 2010 (dépôt n°L100188501.04 du 09.12.2010):

Suite à la réunion du conseil d'administration tenue en date du 07 décembre 2010, l'adresse du siège social a été fixée au 134, boulevard de la Pétrusse à L - 2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2010167624/15.

(100193527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Neulaband S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 40.170.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 7 mai 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- La société NEULABAND S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 40.170 a été dénoncé en date du 29 décembre 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge et désigné comme liquidateur Maître Marco MORZA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Marco MORZA

Liquidateur

Référence de publication: 2010167625/17.

(100193682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Orthosurgical Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.358.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 13 décembre 2010 a décidé de renouveler

- les mandats des administrateurs:

M. Antoine Hientgen, économiste, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

Mme Danielle Schroeder, directeur de sociétés, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

M. Rocco Antonio Raffa, avocat, 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,

- et le mandat du commissaire aux comptes:

FIDEX AUDIT S.à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

pour une période de deux ans. Les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

ORTHOSURGICAL HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010167630/19.

(100193560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Pro'J Danse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 148.328.

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés et des actes de cession de parts sociales en date du 1^{er} octobre 2010 que Monsieur Pierre Pelkes et Madame Claudia Losito cèdent chacun 50 parts sociales à Mademoiselle Sonia Garcia.

La répartition des parts sociales se présente donc comme suit:

Monsieur Pelkes	200 parts sociales
Madame Claudia Losito	200 parts sociales
Mademoiselle Sonia Garcia	100 parts sociales
Total	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Pour la société

M. Pierre PELKES / Mme Claudia LOSITO

Associé Gérant Technique / Associée Gérante Administrative

Référence de publication: 2010167634/20.

(100193711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

**Financière Pétrusse SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Financière Pétrusse S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.786.

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINANCIERE PETRUSSE S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 5 août 1993, publié au Mémorial Recueil C numéro 499 du 22 octobre 1993.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 15 décembre 2000, publié au Mémorial Recueil C numéro 292 du 21 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification des statuts de la société pour la transformer de son statut actuel de société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relative à la dénomination pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de FINANCIERE PETRUSSE SPF S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF.»

3. Modification subséquente de l'actuel article 2 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

4. Adaptation et refonte complète des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de soumettre la Société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 (la «Loi SPF») relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société en «FINANCIERE PETRUSSE SPF S.A.», et de modifier en conséquence l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts de la Société pour y référer à la Loi SPF comme mieux détaillé ci-après.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société de façon à ce que la Société exerce ses activités conformément et dans les limites tracées par la Loi SPF et modifier par conséquent l'actuel article 2 des statuts de la Société comme mieux détaillé ci-après.

Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour donner à la société, des statuts d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), sous forme de société anonyme.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société de gestion de patrimoine familial soumise à la loi du 11 mai 2007 (la «Loi SPF») sous forme de société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «FINANCIERE PETRUSSE SPF S.A.», société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à UN MILLION CENT SEIZE MILLE EUROS (1.116.000,- EUR) représenté par QUATRE CENT CINQUANTE (450) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société sont exclusivement réservées aux Personnes Eligibles telles que définies dans la Loi SPF.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour signer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de mars à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 17. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, O. CLAREN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54950. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166266/223.

(100192647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 109.701.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2010, les mandats des Administrateurs M. Jean BODONI, M. Gabor KACSOH et M. Guy KETTMANN ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour: POL HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2010167638/15.

(100193461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Rom4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 114.782.

Par décision de cette même assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010 les mandats des Administrateurs M. Jean BODONI, M. Gabor KACSOH et M. Guy KETTMANN ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour: Rom4 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2010167642/16.

(100193454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Rom5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 118.991.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010, les mandats des Administrateurs M. Jean BODONI, M. Gabor KACSOH et M. Guy KETTMANN ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour: Rom5 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2010167643/15.

(100193457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

AG RE Luxembourg, AG Real Estate Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 87.638.

L'an deux mille dix, le trois novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FORTIS REAL ESTATE LUXEMBOURG», ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 87638), constituée originellement sous la dénomination de BERNHEIM REAL ESTATE (LUXEMBOURG) suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1202 du 12 août 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 2005, publié au Mémorial C, numéro 947 du 27 septembre 2005 en adoptant la dénomination de FORTIS REAL ESTATE LUXEMBOURG

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christiana SCHMIT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination en «AG Real Estate Luxembourg», en abrégé «AG RE Luxembourg».
- 2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «AG Real Estate Luxembourg», en abrégé «AG RE Luxembourg».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «AG Real Estate Luxembourg», en abrégé «AG RE Luxembourg».)»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 850,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jeff FELLER, Christiana SCHMIT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 novembre 2010. Relation GRE/2010/3786. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés e Associations.

Junglinster, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166271/60.

(100192778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Rom6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 119.545.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010, les mandats des Administrateurs M. Jean BODONI, M. Gabor KACSOH et M. Guy KETTMANN ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour: Rom6 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2010167644/15.

(100193460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Rom8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 124.778.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010, les mandats des Administrateurs M. Jean BODONI, M. Gabor KACSOH et M. Guy KETTMANN ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour: Rom8 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2010167645/15.

(100193459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Samarec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 37.365.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: SAMAREC S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010167654/22.

(100193444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.115.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of November,

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.115 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on December 20, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on May 16, 2006, number 959. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on June 25, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 1, 2010 number 1784.

The Meeting is opened with Solange Wolter, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

The Chairman appoints as Secretary and the Meeting elects as Scrutineer Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares that:

I. The name of the shareholders present or represented (the Shareholders) and the number of shares they hold are indicated on an attendance list. This list and the powers of attorney, after having been signed by the proxyholders of the shareholders and the members of the bureau, will remain attached to the present minutes.

II. This attendance list shows that all the shares representing the entire share capital are represented at the Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the Shareholders.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1) Waiver of convening notices

2) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 37,505 (thirty-seven thousand five hundred and five euro) so as to bring it from its current amount of EUR 1,564,401.25 (one million five hundred and sixty-four thousand four hundred and one euro and twenty-five cents) represented by 1 (one) participating management share having a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) and 1,251,520 (one million two hundred and fifty-one thousand five hundred and twenty) ordinary shares having a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each, to the amount of EUR 1,526,896.25 (one million five hundred and twenty-six thousand eight hundred and ninety-six euro and twenty-five cents) by way of the cancellation of an aggregate of 30,004 (thirty thousand and four) ordinary shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each, held by R&R Ice Cream S.à r.l.

3) Amendment to Article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital decrease adopted under item 1) above.

4) Amendment to Article 3 of the Articles, which shall read as follows:

3.1. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or moveable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.3. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation."

5) Miscellaneous.

Now, therefore, the Shareholders, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 37,505 (thirty-seven thousand five hundred and five euro) so as to bring it from its current amount of EUR 1,564,401.25 (one million five hundred and sixtyfour thousand four hundred and one euro and twenty-five cents) represented by 1 (one) participating management share having a par value of EUR 1.25 (one euro and twentyfive cents) and 1,251,520 (one million two hundred and fifty-one thousand five hundred and twenty) ordinary shares having a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each, to the amount of EUR 1,526,896.25 (one million five hundred and twentysix thousand eight hundred and ninety-six euro and twenty-five cents) by way of the cancellation of an aggregate of 30,004 (thirty thousand and four) ordinary shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each, held by R&R Ice Cream S.à r.l.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend Article 5.1 of the Articles, which shall henceforth now read as follows:

“ 5.1. The subscribed share capital of the Company is set at EUR 1,526,896.25 (one million five hundred and twenty-six thousand eight hundred and ninety-six euro and twenty-five cents) consisting of 1 (one) participating management share with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) held by the Managing Shareholder (the Management Share) and of 1,221,516 (one million two hundred and twenty-one thousand five hundred and sixteen) ordinary shares with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each held by the Limited Partners (the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share, together with the Management Share, the Shares), fully paid up.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend Article 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **3.1.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or moveable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.3. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholders of the Shareholders, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.115 (la Société), constituée en vertu d'un acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 20 décembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 959, le 16 mai 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1784, le 1^{er} septembre 2010.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Solange Wolter, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare que:

I. Le nom des actionnaires présents ou représentés (les Actionnaires) ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau, resteront annexées au présent acte.

II. Cette liste de présence montre que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée permettant ainsi à l'Assemblée de délibérer valablement sur tous les sujets de l'ordre du jour connu des Actionnaires.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux formalités de convocation.

2) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 37.505 (trente-sept mille cinq cent cinq euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.564.401,25 (un million cinq cent soixante-quatre mille quatre cent un euros et vingt-cinq centimes) représenté par 1 (une) action de commandité ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) et par 1.251.520 (un million deux cent cinquante et un mille cinq cent vingt) actions ordinaires

ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, à un montant de EUR 1.526.896,25 (un million cinq cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq centimes) par l'annulation d'un total de 30.004 (trente mille quatre) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, détenues par R&R Ice Cream S.à r.l.

3) Modification de l'Article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la réduction du capital social adoptée au point 1) ci-dessus.

« **3.1.** L'objet de la Société est la détention de participations ou d'actions, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou autrement, et le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres effets de tout genre, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2. La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière, ou industrielle et toutes les transactions dans le respect de la propriété immobilière ou mobilière, qui favorise directement ou indirectement ou est en relation avec son objet.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris et de manière non limitative ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à d'autres sociétés ou des personnes. La société peut également se porter garante et mettre en gage, transférer, gager ou autrement créer et octroyer un titre de placement sur tout ou partie de son actif, afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, pour son propre avantage et/ou l'avantage de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.»

4) Divers.

Alors, par conséquent, les Actionnaires, actant au travers de leurs mandataires, ont demandé au notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation, se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 37.505 (trente-sept mille cinq cent cinq euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.564.401,25 (un million cinq cent soixante-quatre mille quatre cent un euros et vingt-cinq centimes) représenté par 1 (une) action de commandité ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) et par 1.251.520 (un million deux cent cinquante et un mille cinq cent vingt) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, à un montant de EUR 1.526.896,25 (un million cinq cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq centimes) par l'annulation d'un total de 30.004 (trente mille quatre) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, détenues par R&R Ice Cream S.à r.l.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'Article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.526.896,25 (un million cinq cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq centimes) représenté par 1 (une) action de participation à la gestion (de commandité) d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) détenue par l'Associé Commandité (l'Action de Commandité) et de 1.221.516 (un million deux cent vingt et un mille cinq cent seize) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune détenues par les Actionnaires Commanditaires (les Actions Ordinaires et individuellement, une Action Ordinaire, avec l'Action de Commandité, les Actions), entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'Article 3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **3.1.** L'objet de la Société est la détention de participations ou d'actions, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou autrement, et le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres effets de tout genre, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2. La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière, ou industrielle et toutes les transactions dans le respect de la propriété immobilière ou mobilière, qui favorise directement ou indirectement ou est en relation avec son objet.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris et de manière non limitative ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à d'autres sociétés ou des personnes. La société peut également se porter garante et mettre en gage, transférer, gager ou autrement créer et octroyer un titre de placement sur tout ou partie de son actif, afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, pour son propre avantage et/ou l'avantage de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.»

Frais

Le montant total des coûts, dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte est estimés à environ mille deux cents Euros (1.200.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date d'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. WOLTER, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52303. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166462/210.

(100192787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Skyscraper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 147.543.

—
RECTIFICATIF

La publication en date du 12/05/2010 portant la référence de publication L100075129.05 enregistrée le 31/05/2010, déposé au RCS le 31/05/2010 fait l'objet d'une rectification, il y a lieu de lire:

Ces 7 sociétés ont donc cédés au total 50.087 parts sociales A et 15.848 parts sociales B à la société.

Pour: SKYSCRAPER S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010167663/16.

(100193391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Tarragona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.255.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2010 que:

- M. François Bourbonnais, né le 22 janvier 1959 à Montréal (Canada), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 Décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour Tarragona S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010167671/17.

(100193736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Tinola Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 44.634.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle du 25 juin 2010 a décidé:

- de fixer à cinq le nombre d'administrateurs
- de nommer administrateur

Mme Danielle Schroeder, directeur de société, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Ryan Rudolph.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Pour TINOLA HOLDING S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010167674/20.

(100193575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Weelkes Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 157.355.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of the month of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Famax International Corp., having its registered office at Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 WTC, Panama, Republic of Panama,

here represented by Mrs. Annick Braquet having his professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 24, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities

or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name “Weelkes Holding S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

Art. 16. The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber, shares	Shares	Payment
- Famax International Corp., prenamed	12,500	EUR 12,500
Total: 12,500 shares	12,500	EUR 12,500

The amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,000.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Christophe Gaul, director, born on 3rd April 1977 in Messancy, Belgium with professional address at 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the individual signature of any manager.

2. The address of the Company is fixed at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Famax International Corp., ayant son siège social à Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 WTC, Panama, République de Panama,

ici représenté par Madame Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Weelkes Holding S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un Euro) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur, parts sociales	Parts sociales	Libération
- Famax International Corp., prénommée	12.500	EUR 12.500
Total: 12.500 parts sociales	12.500	EUR 12.500

Le montant de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.000,-.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Christophe Gaul, directeur, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec une adresse professionnelle à 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature individuelle de chaque gérant.

2. L'adresse du siège social est fixée au 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54272. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166605/312.

(100192798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Heiterkeit Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.530.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2010, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2010, LAC/2010/56486, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société "HEITERKEIT GROUP S.A.", une société anonyme ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 595 du 21 août 2000 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La mise en liquidation de la société a été décidée suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue par-devant le notaire instrumentant, en date du 30 novembre 2010, pas encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166924/23.

(100193936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.608.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31.12.2009 (rectificatif du dépôt du bilan 2009 déposé le 14 juin 2010 n° L 100083135) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010166753/11.

(100193824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.605.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31.12.2009 (rectificatif du dépôt du bilan 2009 déposé le 11 juin 2010 n° L 100082696) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010166754/11.

(100193562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Caryos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 110.154.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire Du 18 novembre 2010

Les actionnaires de la société se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) Démission du mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat de la société G.S.L. Fiduciaire S.à r.l. avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 134 601.

2) Nomination de la société LG Management S.à r.l. avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 156 639 en tant que commissaire aux comptes avec effet à ce jour pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Signature.

Référence de publication: 2010166816/17.

(100193307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Grainger European Healthcare Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 126.092.

—
In the year two thousand and ten, on the eighth of December.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Grainger Europe (NO.2) Limited, a company limited by shares incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom, registered with the United Kingdom Trade Register under number 5520409, duly represented by Andrew O'Shea, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 17th, 2010.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Grainger European Healthcare Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 126.092, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on March 26th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 6th 2007, number 1077 (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the registered address of the Company from 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach to 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves as a consequence of the first resolution to amend article 5, first paragraph, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 5. First paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Municipality of Luxembourg), Grand-Duchy of Luxembourg.“

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about six hundred euro (EUR 600.).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a German version and in case discrepancies between the English and the German, the English version will be binding.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche uebersetzung

Im Jahre zweitausendundzehn, am achten December.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

Grainger Europe (No.2) Limited, eine „limited company“ gegründet und bestehend nach den Gesetzen des vereinigten Königreichs von Grossbritannien, mit Gesellschaftssitz in First Floor Citygate, St.James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Vereinigtes Königreich von Grossbritannien, eingetragen im United Kingdom Trade Register unter der Nummer 5520409, hier vertreten durch Andrew O'Shea, Privatangestellter, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 17. November 2010.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung „ne varieteur“ durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden,

Die Erschienene handelt in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter (der „alleinige Gesellschafter“) der “Grainger European Healthcare Holdings S.à.r.l.“ (die „Gesellschaft“) einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall („die Gesellschaft“) eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 126.092, gegründet am 26. März 2007 gemäss einer Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger, veröffentlicht am 6. Juni 2007 im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 1077.

Der alleinige Gesellschafter, Eigentümer des gesamten Gesellschaftskapitals, fasst den folgenden Beschluss:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach nach 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt somit die Änderung von Artikel 5, erster Absatz welcher folgenden Wortlaut haben wird:

„ **Art. 5. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg (Gemeinde Luxemburg), Großherzogtum Luxemburg.“

Kosten

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich ungefähr sechshundert Euro (EUR 600,-).

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht, bestätigt, dass auf Verlangen der erscheinenden Partei, die Urkunde auf englisch verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Diskrepanzen die englische Version bindend sein soll.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. O'Shea et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/55984. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166286/85.

(100193239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Zweiter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.717.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 3 décembre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Sandro D'Isidoro, résidant professionnellement au 15, Lintheschergasse, CH-8021, Zurich (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZWEITER INTERNATIONAL S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010167133/15.

(100193478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

GMT (Media Mail) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 96.371.

In the year two thousand and ten, on the sixth of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited company "GMT (Media Mail) S.à r.l.", with registered office in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, R.C.S. Luxembourg section B number 96.371, incorporated by a deed of the notary Maître Gérard LECUIT, on September 16, 2003, published in the Mémorial C number 1170 of November 7, 2003. The articles of incorporation have not been amended since.

The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500.-) class shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each,

The meeting is presided by Mr. Raymond THILL, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Carin GEBENIUS, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets;
2. Appointment of the Company FAIRLAND PROPERTY LIMITED, incorporated under the Laws of Territory of The British Virgin Islands on 14th day of October 2002 with company number I.B.C. No.: 517295, with head office address

at P.O Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915;

3. Discharge to the managers for the performance of his mandate;

4. Sundries.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

FAIRLAND PROPERTY LIMITED, a company incorporated under the Laws of Territory of The British Virgin Islands on 14th day of October 2002 with company number I.B.C. No.: 517295, with head office address at P.O Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the managers Mrs Marjoleine VAN OORT and Mr. Wim RITS, for the performance of their mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "GMT (Media Mail) S.à r.l.", ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.371, constituée suivant acte reçu devant le notaire Maître Gérard LECUIT, en date du 16 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1170 du 7 novembre 2003. Les statuts de la société n'ont pas modifiés depuis.

Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500) représenté par cinq cent (500.-) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carin GEBENIUS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les associés présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des associés représentés, après avoir été signés «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs;

2. Nomination de la société FAIRLAND PROPERTY LIMITED, une société constituée suivant les lois du territoire des Iles Vierges Britanniques le 14 octobre 2002, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro I.B.C. No.: 517295, avec adresse au P.O Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands. Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise;

3. Décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

4. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

FAIRLAND PROPERTY LIMITED, une société constituée suivant les lois du territoire des Iles Vierges Britanniques le 14 octobre 2002, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro I.B.C. No.: 517295, avec adresse au P.O Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands. Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants, Madame Marjoleine VAN OORT et Monsieur Wim RITS, pour l'exécution de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, C. Gebenius, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55191. Reçu douze euros (EUR 12.).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166292/128.

(100193047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

New CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.396.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 7 décembre 2010.

En date du 7 décembre 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.

d'accepter la démission de Richard Brekelmans, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à 's Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

- de nommer l'actuel gérant Johan Dejans en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Bernabé Muro Giribone, employé, né le 1^{er} mars 1979, à Huelva (Espagne), demeurant professionnellement au Complejo Empresarial Urbana 1, Cazadores de Coquimbo 2860 Piso 4^o, B1605DXP Munro, Buenos Aires (Argentine) en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Mario Lorencatto, employé, né le 1^{er} janvier 1959, à Sao Paulo (Brésil), demeurant professionnellement au Complejo Empresarial Urbana 1, Cazadores de Coquimbo 2860 Piso 4^o, B1605DXP Munro, Buenos Aires (Argentine) en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Hille-Paul Schut

- Johan Dejans

Gérants B:

- Bernabé Muro Giribone

- Mario Lorencatto

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2010167409/34.

(100193013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

O.B.B. Realinvest (France) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.720.

—
Extrait de publication de la décision du Conseil d'Administration du 25 novembre 2010

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du L-1411 Luxembourg, rue des Dahlias, 2, au L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010167025/14.

(100193301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Turf Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 101.966.

Extract of the resolutions taken at the extraordinary general meeting of shareholders held on november 24th, 2010

- The resignation of Mr. Carlo Schlessler as Category B Director is hereby acknowledged.
- Further to the decision by the Board of Directors to elect by cooptation Mr. Philippe Stanko, born in Wittlich, Germany on 15/01/1977, residing professionally at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg in replacement of Mr. Carlo Schlessler as Category B Director, this election is ratified.
- His mandate will lapse at the Annual General Meeting to be held in the year 2016.
- The resignation of KPMG Audit as Statutory Auditor is hereby accepted.
- KPMG Audit, Public Limited Company, with registered office at 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg is appointed as Independent Auditor. The mandate of KPMG Audit will lapse at the Annual General Meeting to be held in the year 2011

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 24 novembre 2010

- La démission de Monsieur Carlo Schlessler de son poste d'Administrateur de catégorie B est acceptée.
- La cooptation de Monsieur Philippe Stanko, né le 15 janvier 1977 à Wittlich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur de catégorie B est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.
- La démission de KPMG Audit de son poste de Commissaire aux Comptes est acceptée.
- La nomination de KPMG Audit, ayant son siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises est décidée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2011.

For true copy / Certifié sincère et conforme

Turf Développement

Signatures

Référence de publication: 2010167478/29.

(100192982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Quanstrom Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.899.

Rectificatif du dépôt en date du 26/08/2009 sous la référence L090134449.04)

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010167056/11.

(100193618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

M. Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 4A, Zone d'Activité "Am Brill".

R.C.S. Luxembourg B 136.878.

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réuni une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M. REAL ESTATE S.A., avec siège social à L-3961 Ehlinge, 4A, Zone d'activité "Am Brill", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B, sous numéro 136878, constituée en date du 27 février 2008 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 848 du 7 avril 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu en date du 26 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 963 du 7 mai 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas FELTGEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 953.100 (neuf cent cinquante-trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 12.800.000 (douze millions huit cent mille euros) en vue de le porter de EUR 9.531.000 (neuf millions cinq cent trente et un mille euros) à EUR 22.331.000 (vingt-deux millions trois cent trente et un mille euros) par la création de 1.280.000 (un million deux cent quatre-vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des 1.280.000 (un million deux cent quatre-vingt mille) actions nouvelles par MONNOY-EUR SAS, société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 117, rue Charles Michels, 93200 Saint-Denis, France.

3. Suppression du capital autorisé existant.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 22.331.000 (vingt-deux millions trois cent trente et un mille euros) représenté par 2.233.100 (deux millions deux cent trente-trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 12.800.000 (douze millions huit cent mille euros) en vue de le porter de EUR 9.531.000 (neuf millions cinq cent trente et un mille euros) à EUR 22.331.000 (vingt-deux millions trois cent trente et un mille euros) par la création de 1.280.000 (un million deux cent quatre-vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Ensuite intervient MONNOYEUR SAS, société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 117, rue Charles Michels, 93200 Saint-Denis, France, ici représentée par Monsieur Nicolas FELTGEN, prénommé, suivant procuration ci-annexée, qui déclare souscrire les 1.280.000 (un million deux cent quatre-vingt mille) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 22.331.000 (vingt-deux millions trois cent trente et un mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 22.331.000 (vingt-deux millions trois cent trente et un mille euros) représenté par 2.233.100 (deux millions deux cent trente-trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Guy HORNICK, Ekaterina DUBLET, Nicolas FELTGEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2010. Relation GRE/2010/4391. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166413/81.

(100192323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Maripepa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.360.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle tenue de manière ordinaire le 26 novembre 2010

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a décidé, entre autres, que le mandat du commissaire aux comptes, à savoir, la société Comlux SPRL, avec siège social à Koning Boudewijnlaan, B-9160 Lokeren, est reconduit pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31.12.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

MARIPEPA S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010168254/17.

(100193988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Monali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.440.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Les Actionnaires de MONALI SA, qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 15 décembre 2010 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Que la liquidation de la société anonyme MONALI SA en liquidation est achevée et qu'elle à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Deuxième résolution

Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à Vainker & Associates S.à r.l., 17 bd Royal, L-2944 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicolas Vainker.

Référence de publication: 2010168259/19.

(100193955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Navistar Luxembourg Intellectual Property Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.185.

—
Résolutions du seul associé au 10 décembre 2010

NAVISTAR CAYMAN ISLANDS INTELLECTUAL PROPERTY COMPANY, seul associé de NAVISTAR LUXEMBOURG INTELLECTUAL PROPERTY COMPANY, société à responsabilité limitée, une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L - 2146 Luxembourg, a décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Waldey Sanchez, comme gérant de catégorie A, demeurant: 4201 Winfield Road, 60564 Warrenville Illinois, USA, avec effet au 10.12.2010.

2. de nommer gérant de catégorie A, Monsieur José Eduardo Luzzi demeurant: Rua Coronel Melo Oliveira, 58, Sao Paulo 05011040 NA Brazil, avec effet au 10.12.2010, pour une durée indéterminée.

NAVISTAR LUXEMBOURG INTELLECTUAL PROPERTY COMPANY

Signature

Référence de publication: 2010168260/17.

(100193494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

OUTOX Direct, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.272.

—
Résolutions du Conseil d'Administration du 27 avril 2010

Le "Conseil d'Administration"

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer en tant que délégué à la gestion journalière de la Société Monsieur Maurice PENARUIZ, dirigeant d'entreprise, né le 14 mars 1944 au Pré Saint Gervais, France, demeurant professionnellement au 28, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Deuxième résolution

Conformément à l'article 10 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration décide que la Société sera valablement engagée, pour les actes de gestion journalière, par la seule signature du délégué à la gestion journalière.

Pour extrait

M. BROUSSAUD

Administrateur

Référence de publication: 2010168266/19.

(100194019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

OUTOX Production, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.261.

—
Résolutions du Conseil d'Administration du 27 avril 2010

Le "Conseil d'Administration"

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer en tant que délégué à la gestion journalière de la Société Monsieur Maurice PENARUIZ, dirigeant d'entreprise, né le 14 mars 1944 au Pré Saint Gervais, France, demeurant professionnellement au 28, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Deuxième résolution

Conformément à l'article 10 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration décide que la Société sera valablement engagée, pour les actes de gestion journalière, par la seule signature du délégué à la gestion journalière.

Pour extrait
M. BROUSSAUD
Administrateur

Référence de publication: 2010168267/19.

(100194010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

O.B.B. Realinvest (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 106.911.

—
Extrait de publication de la décision du Conseil d'Administration du 25 novembre 2010

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du L-1411 Luxembourg, rue des Dahlias, 2, au L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010167026/14.

(100193300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Coke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 146.290.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 décembre 2010

Est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 22 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2010.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 22 décembre 2010

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011001656/25.

(110001165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Besthold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 26.509.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 08 décembre 2010 à 16.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Joseph WINANDY, Koen LOZIE et COSAFIN S.A. Représentée par Monsieur Jacques BORDET

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de M. Pierre SCHILL.

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010168181/18.

(100193999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Etoile QIB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 132.005.

—
EXTRAIT

En date du 9 décembre 2010, Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l., l'associé unique de la Société, a transféré toutes ses 500 parts sociales à QNB Capital LLC, une limited liability company constituée sous les lois du Qatar, ayant son siège social à Office 1001, 10th floor, Qatar Financial Centre Tower, Diplomat Area, West Bay, PO Box 1000, Doha (Qatar), inscrite auprès du Qatar Financial Center sous le numéro 000096.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010168199/17.

(100194180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Eurizon Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.206.

—
Extraits des résolutions du Conseil d'Administration circulaire du 25 novembre 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration Circulaire du 25 novembre 2010 les résolutions suivantes:

Premiers résolution

Suite à la cessation de la fonction de:

- Monsieur **Ciro BEFFI**, en tant que Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société, avec effet au 5 octobre 2010;

Le Conseil prend acte et accepte ladite cessation de fonction.

Deuxième résolution

Le Conseil décide de nommer:

- Monsieur **Massimo TORCHIANA**, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en tant que Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société, en remplacement de Monsieur **Ciro BEFFI**;

Le mandat susmentionné prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Suite aux décisions prises ci-dessus, la composition du Conseil d'Administration de la société sera la suivante:

- Monsieur **Massimo TORCHIANA**, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur **Jérôme DEBERTOLIS**, Administrateur;

- Monsieur **Ugo SANSONE**, Administrateur.

Les mandats susmentionnés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

EURIZON INVESTMENT SICAV

Jérôme DEBERTOLIS

Director

Référence de publication: 2010168200/29.

(100194051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Continental Securities S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 34.664.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 9 décembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- la société anonyme CONTINENTAL SECURITIES SA (RCS B 34.664), dont le siège social à L-2210 Luxembourg, 54, bd. Napoléon 1^{er}, a été dénoncé en date du 28 juin 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Maïka SKOROCHOD, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 30 décembre 2010.

Pour extrait conforme
Maître Maïka SKOROCHOD
Le liquidateur

Référence de publication: 2010167290/18.

(100192684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Europin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue de Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 40.842.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 novembre 2010, les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 03 DEC. 2010.
POUR: EUROPIN SA.
Société anonyme holding
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010167317/17.

(100192654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

MANAGA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.890.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 février 2010, les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 03 DEC. 2010.
Pour: MANAGA S.A., société de gestion de patrimoine familial
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010167389/18.

(100192663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.